



Achat d'éclairage par club et installation par mairie

Par **jsotennis**, le **13/04/2015** à **18:31**

Bonjour ,

*Nous sommes un club de tennis qui souhaitons faire installer un éclairage sur nos terrains de tennis qui appartiennent à la commune .

Comme la mairie n'a pas mis au budget l'éclairage , nous souhaitons que le club investisse dans l'achat des poteaux et spot (investissement) et que la mairie qui est maître d'œuvre en matière d'éclairage public prenne en charge l'installation et le raccordement de cet éclairage.

La municipalité actuelle refuse ce montage prétextant que seule la mairie doit prendre en charge l'investissement et bien sûr l'installation.

Pouvez-vous nous confirmer qu'une association peut prendre en charge l'investissement (ici des poteaux et spot) et en faire don à la mairie qui prendra en charge l'installation .

Merci par avance de votre aide

T.Lebouc

Président du Tennis Club de la JS ODOS (65310)

Par **aguesseau**, le **13/04/2015** à **18:34**

bjr,

quand on utilise le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive.

dans votre cas, vous pouvez proposer à la mairie d'investir mais comme la mairie est propriétaire du terrain, elle peut refuser toute édification d'ouvrages dessus.

cdt

Par moisse, le 14/04/2015 à 10:03

En effet je crois qu'il y a une confusion entre "pouvoir faire un don affecté" et "obliger la commune à l'accepter".

La pose de luminaires peut engendrer des problèmes au voisinage qui n'est pas obligé d'être les pong/bravo toute la nuit, peut souhaiter disposer de moins d'éclairage surtout qu'il en paiera la consommation via ses impôts locaux.